



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Martinique : politique économique

Question écrite n° 11413

Texte de la question

M. Andre Lesueur appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'important retard économique de la Martinique. Les collectivités locales en ont pris conscience, ainsi que l'Etat et les instances européennes. Un aspect très positif, dans les difficultés rencontrées, est la volonté des chefs d'entreprise et des investisseurs de participer, par leur propre effort, à la relance à laquelle ils croient, pourvu qu'ils ressentent le soutien volontariste des pouvoirs publics en charge de l'emploi, donc de la création d'activités économiques, et du soutien aux activités existantes. C'est ainsi qu'ils sont disposés à emprunter pour aller de l'avant mais, très vite, sont déconcertés par la différence importante du coût de l'argent, plus favorable en métropole qu'outre-mer. Ni l'explication, restant d'ailleurs à démontrer, d'un fonctionnement financièrement plus lourd ni celle des risques prétendus plus élevés aux Antilles ne justifie, pour des prêteurs constitués en société nationale, l'écart de deux à trois points entre les taux d'intérêt à la Martinique et en métropole. Or, le modèle économétrique élaboré par le professeur martiniquais Fred Celimène dont se sont dotés, par leur chambre de commerce et d'industrie, les socioprofessionnels martiniquais autorise à dire que la réduction de trois points, sur le moyen et le long terme, pour l'investissement, et sur le court terme, pour encourager la relance de la consommation, donnerait des résultats positifs : l'investissement des entreprises progresserait de 32 p. 100 en valeur, l'emploi augmenterait, par an, de 1,1 p. 100 et, toujours par an, le revenu des ménages de 5 p. 100. C'est pourquoi il lui demande de faire rechercher par ses experts le fondement réel de l'écart du taux du crédit, de transmettre aux élus et aux chambres consulaires les conclusions de l'étude et de prendre toutes mesures pour mettre rapidement un terme à ce handicap certain qui, s'ajoutant à tant d'autres pour des économies insulaires éloignées de leur centre d'échanges, constituerait un obstacle des plus sérieux à la relance, voire au nécessaire rattrapage économique. Ce, d'autant que le surplus d'activités génère conduirait à une diminution du déficit de l'Etat, de 6 p. 100 en moyenne par an.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics, et notamment l'Etat, attachent une attention soutenue au développement économique des départements d'outre-mer, compte tenu de leurs contraintes économiques particulières. C'est la raison pour laquelle il existe des procédures spécifiques outre-mer relatives aux conditions de financement de l'économie. L'Etat poursuit à cet égard une politique de bonification particulière au bénéfice des secteurs productifs notamment via le réseau des filiales de la Caisse française de développement qui a pour effet d'abaisser le coût du crédit à ces secteurs plus exposés que les autres. Les mesures de défiscalisation exceptionnelles ont été reconduites en faveur des DOM, constituant d'autre part un allègement sans pareil en métropole du coût des investissements. Le Gouvernement va soumettre au Parlement un projet de loi qui comportera de nouveaux dispositifs en faveur de l'emploi dans les DOM qui auront notamment pour effet d'atténuer sensiblement les charges pesant sur les entreprises. Par ailleurs, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer pratique une politique de réescompte des crédits à court et moyen terme accordés au secteur productif et, d'une manière généralisée depuis quelques mois, au secteur local du BTP, qui a pour effet direct d'abaisser le coût du crédit à 7 p. 100, soit à des conditions meilleur marché que les crédits les plus bas consentis aux meilleures signatures

des entreprises en metropole. Aux dispositifs d'accompagnement de cette politique du credit tres souple outre-mer qui existaient, comme les fonds de garantie interbancaires, va s'ajouter a present le fonds martiniquais de renforcement des fonds des PME dote par l'Etat et la Communaute europeenne. Il demeure que les etablissements bancaires intervenant dans les DOM rencontrent effectivement des sujétions particulieres surtout si on les compare a la moyenne des etablissements de credits metropolitains et non a des banques comparables par leur taille et leur marche. L'etrottesse, l'eloignement et l'isolement de leur marche, le petite taille et la fragilite du plus grand nombre des entreprises clientes induisent des facteurs de surcout et de risques pour les banques locales qu'elles ne peuvent pas ne pas repercuter sur leurs conditions du credit sans mettre en peril leur equilibre financier. Les regles prudentielles edictees par la reglementation bancaire leur imposent a cet egard une grande vigilance, precisement pour garantir leur perennite.

Données clés

Auteur : [M. Lesueur André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11413

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 826

Réponse publiée le : 6 juin 1994, page 2878